

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
14 novembre 2019**

Présidence : M. Hervé Cornaz

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 622/19 relatif à la reprise et traitement des archives communales, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à procéder au traitement des archives communales selon le préavis n° 622/19 ;
- Article 2 : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 100'000.-, le compte n° 9149.03 est ouvert au bilan à cet effet ;
- Article 3 : de financer ce montant par la trésorerie courante ;
- Article 4 : d'amortir cet investissement, soit CHF 100'000.-, par le compte n° 140.331 sur une durée de 10 ans, la première fois au budget 2022.

Ainsi délibéré en séance du 14 novembre 2019.

Le Président :



Hervé Cornaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich